

**CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE DE L'UICN
3 au 10 septembre 2021, Marseille, France**

**Cahiers des charges et composition des
Comités du Congrès**

Mesure requise : Le Congrès mondial de la nature est invité à APPROUVER les cahiers des charges des Comités du Congrès proposés par le Conseil et la composition de ces Comités sur proposition du Président de l'UICN.

Contexte :

1. Conformément aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature, le Congrès nomme les Comités qu'il juge nécessaires à la conduite de ses travaux et définit leur cahier des charges.
2. Des projets de cahiers des charges ont été préparés par le Conseil pour les Comités du Congrès suivants :
 - a. Comité de vérification des pouvoirs (Document du Congrès CGR-2021-1.1/1-Annexe 1-Rev)
 - b. Comité des résolutions (Document du Congrès CGR-2021-1.1/1-Annexe 2-Rev)
 - c. Comité des finances et audit (Document du Congrès CGR-2021-1.1/1-Annexe 3-Rev)
 - d. Comité de la gouvernance (Document du Congrès CGR-2021-1.1/1-Annexe 4-Rev)
 - e. Comité du Programme (Document du Congrès CGR-2021-1.1/1-Annexe 5-Rev)
 - f. Comité directeur (Document du Congrès CGR-2021-1.1/1-Annexe 6-Rev)

Les projets de cahiers des charges ont été adaptés afin de tenir compte des enseignements tirés et des recommandations émanant des précédentes sessions du Congrès et de les harmoniser avec les règles de procédure modifiées.

3. Les projets de cahiers des charges ont été révisés afin de prendre en compte les résultats du vote électronique des Membres de l'UICN qui s'est terminé le 10 février 2021.
4. La composition du Comité directeur est définie par le paragraphe 15 des Règles de procédure du Congrès et ne nécessite pas de décision de la part du Congrès.
5. Le Président de l'UICN, avec l'assistance du Comité préparatoire du Congrès, selon la procédure établie par le Conseil de l'UICN (décision C/85/13), soumet, pour discussion, une proposition de composition de tous les autres Comités du Congrès au cours de la 1^{ère} séance de l'Assemblée des Membres, sous le point 1.1 de l'ordre du jour pour le Comité de vérification des pouvoirs, et sous le point 1.4 de l'ordre du jour pour les Comités des résolutions, des finances et audit, de la gouvernance et du Programme du Congrès.